



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2021-133

23/02/2021

Date de mise en application : 23/02/2021

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 22/03/2021

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacances de l'emploi de directeur départemental interministériel adjoint (DDT de la Nièvre), de l'emploi de directeur départemental interministériel adjoint (DDT du Cantal) et de l'emploi de directeur départemental interministériel (DDPP de l'Essonne)

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Au Journal Officiel paraissent périodiquement les appels à candidatures pour les postes de directeurs et directeurs adjoints (DDI et DDI adjoints). Afin de consolider la connaissance de cette information, il a été décidé que BO AGRI en soit un relais complémentaire.

Sont parus :

En DDT(M)

- *Le poste de directeur départemental interministériel adjoint (DDT de la Nièvre)*
Journal officiel du 23/02/2021 (Texte n° 49)

- *Le poste de directeur départemental interministériel adjoint (DDT du Cantal)*
Journal officiel du 23/02/2021 (Texte n° 51)

En DD(CS)PP

- *Le poste de directeur départemental interministériel (DDPP de l'Essonne)*
Journal officiel du 23/02/2021 (Texte n° 50)

Modalités de candidature :

Pour connaître le délai et l'échéance de dépôt des candidatures, le descriptif du poste, la forme et le contenu du dossier de candidature ainsi que les différents contacts à prendre, se reporter au texte du Journal Officiel concerné cité ci-dessus.

**La déléguée à la mobilité et
aux carrières**

Claudine LEBON